

**DELIBERATION (2023-5)  
DU CONSEIL MUNICIPAL****OBJET : Avis sur le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage.**

L'an deux mille vingt trois, le six février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 12

Date de convocation : 2 février 2023

**Présents** : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Sébastien GARREAU, Marie-Aimée GUILMAN.

**Représentés** : MM. Patrick BOUDINHON (pouvoir à Sébastien SIRIEIX), Thierry CHALENDARD (pouvoir à Pierre DUPECHER), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU), Michel MARTINIANI (pouvoir à Pascal BRUHAT).

**Absent excusé** : M. Antoine MARCHAND

**Secrétaire de séance** : M. Alain LAGRU

Monsieur le Maire expose :

Conformément à la loi du 5 juillet 2020 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du Voyage, l'Etat et le Conseil Départemental ont engagé en 2018 la procédure de révision du schéma départemental.

Suite à une concertation avec l'ensemble des acteurs, identifiant les besoins d'accueil, d'habitat et d'inclusion sociale des gens du voyage dans le Puy-de-Dôme, le projet de Schéma a ensuite été mis en consultation auprès de l'ensemble des collectivités territoriales du Département. Le projet affirme quatre priorités afin de permettre et d'accompagner les modes de sédentarité et d'itinérances choisis, de créer les conditions d'une insertion sociale et professionnelle et de mieux communiquer, sensibiliser, former. Ces priorités se déclinent en 15 objectifs et 36 actions. Le schéma réaffirme le principe d'un opérateur départemental d'appui à sa mise en œuvre, fonction exercée actuellement par l'Association de Gestion du Schéma des Gens du Voyage (AGSGV).

En application de l'article 1er de la loi du 5 juillet 2020, ce projet est également soumis à l'avis des communes concernées.

Pour La Roche-Noire, en concertation avec la Communauté de Communes, les Communes confrontées aux petits passages occasionnels (La Roche Blanche, La Roche Noire et Orcet) sont invitées, si elles le souhaitent, à désigner un terrain permettant l'accueil des petits groupes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des 11 votants (Alain LAGRU ne participe pas au vote) :

- sachant que le lieu de passage occasionnel de la Commune de La Roche-Noire est situé sur un délaissé de voirie du Conseil Départemental, le long de la RD1 n'étant absolument pas adapté à un accueil digne des Gens du Voyage, considère qu'il n'existe sur le territoire Communal aucun lieu adapté à l'accueil de gens du voyage,

- donne par ailleurs un avis favorable au projet du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage du Puy-de-Dôme 2023-2028.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 7 février 2023.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche-Noire, 7 février 2023.

Le Maire, Pascal BRUHAT.